

ARRIVÉ le

- 2 JUIL. 2013

Sous-Préfecture de Vouziers

2013/35

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERS  
*Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise*

Paraphe: 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

*Délibération n° DB2013/27*

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16 (dont pouvoir : 2)

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h45, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17 juin 2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

**Représentés :** M. Philippe ETIENNE donne pouvoir à Mme Pascale MELIN ; M. Gildas THIEBAULT donne pouvoir à M. Francis SIGNORET

**OBJET : NATURA 2000 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES SUR LES MAET**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture - Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles »

Vu la délibération n°DB2013/18 du Bureau du 4 avril 2013 autorisant le lancement d'une consultation pour l'accompagnement des exploitants agricoles dans le cadre de leurs Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAET),

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ATTRIBUE le marché relatif à l'accompagnement des exploitants agricoles sur les MAET à l'association RENARD pour un montant de 165 120 € TTC – marché de service à bons de commande
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

